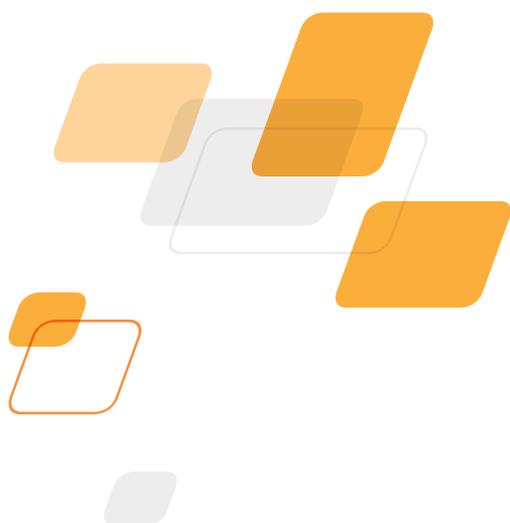




Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

# PLAN STRATÉGIQUE

2018-2020







Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

# PLAN STRATÉGIQUE

2018-2020



Ce document a été réalisé par  
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
888, rue Saint-Jean, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Québec (Québec) G1R 5H6  
Téléphone : 418 643-9938  
Télécopieur : 418 643-9019

Ce document peut être consulté sur le site Internet  
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :  
[www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca)

Ce document a été adopté à la 303<sup>e</sup> réunion  
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 19 décembre 2017

Dépôt légal – 2018  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-550-80410-9 (version imprimée)  
978-2-550-80411-6 (PDF)  
© Gouvernement du Québec

# Table des matières

---

Mot de la présidente.....	5
Mission.....	7
Pouvoirs.....	7
Vision.....	7
Valeurs.....	7
Fonctionnement.....	8
Bilan du plan précédent.....	9
Enjeux et orientations stratégiques.....	10
Tableau Synoptique.....	18





# Mot de la présidente

---

J'ai le plaisir de vous présenter le plan stratégique de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour les années 2018 à 2020. Ce plan permettra à la Commission, organisme reconnu pour sa contribution au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial, de répondre aux exigences de son mandat et de tenir compte du bilan des opérations menées pour la réalisation de son *Plan stratégique 2012-2017*.

L'année 2018 marque les 25 ans de la Commission. Cet anniversaire constitue un moment privilégié pour effectuer un bilan de ses activités et des acquis développés par les collèges en matière d'évaluation et pour amorcer la réalisation du plan stratégique. Cette nouvelle planification stratégique comporte cinq orientations qui visent à assurer la continuité des opérations, le soutien aux collèges, l'allègement des pratiques d'évaluation, la promotion des travaux de la Commission, le maintien de l'expertise du personnel et des collaborateurs ainsi que la conservation de la reconnaissance obtenue de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education.

Au cours de cette période, la Commission élaborera un nouveau cadre d'orientation pour le deuxième cycle de l'opération d'évaluation des mécanismes mis en place par les collèges pour assurer la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages, du plan stratégique et du plan de réussite. De plus, afin de favoriser une meilleure intégration de l'ensemble des opérations menées avec les collèges, plusieurs cadres d'orientation et certains outils méthodologiques seront révisés.

La réalisation de ce plan, ambitieux par ses objectifs dans un délai de deux ans, repose sur l'apport et la compétence de l'ensemble du personnel de la Commission, sur la contribution des nombreuses personnes agissant à titre d'experts externes pour assister la Commission dans ses travaux d'évaluation, d'élaboration et de révision des cadres d'orientation ainsi que sur la collaboration de tous les collèges.

La présidente



Murielle Lanciault





# Mission

---

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

# Pouvoirs

---

La Commission réalise sa mission dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi, à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux. Elle est appelée à exercer ceux-ci avec toute l'autonomie dont elle dispose et en toute transparence. Ainsi, elle témoigne publiquement des résultats de ses évaluations, elle fait état de l'évolution de la situation concernant la qualité de l'enseignement collégial et elle formule des recommandations aux établissements sur les améliorations à apporter en fonction de l'objet étudié, lesquelles nécessitent un suivi de leur part.

# Vision

---

Une organisation reconnue pour sa pertinence et sa contribution au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

# Valeurs

---

La Commission situe le déploiement de sa mission dans la perspective des valeurs suivantes :

- Impartialité** Ses évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.
- Rigueur** Ses évaluations et ses décisions sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.
- Respect** Elle favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.
- Collaboration** Ses processus d'évaluation sont fondés sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel.



# Fonctionnement

---

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement. Une secrétaire générale en assume la direction administrative et une équipe d'une vingtaine de personnes assiste la Commission dans ses travaux.

L'organisation s'assure de bien informer les établissements des modalités entourant ses évaluations. Elle publie notamment des cadres de référence et réalise des activités d'information et des formations pour faire connaître ses orientations, les critères et la méthodologie qu'elle utilise, les processus retenus et le calendrier de ses travaux.

Les opérations d'évaluation menées par la Commission dans les collèges s'appuient sur une démarche reconnue par les agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs dans le monde. Cette démarche débute par l'autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères établis par la Commission. Un comité présidé par un commissaire et composé d'experts externes examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation qu'il a observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis dans une version préliminaire du rapport. À cette étape, les collèges sont toujours invités à acheminer leurs commentaires qui sont pris en compte au moment de l'élaboration du rapport définitif. Ils peuvent aussi exprimer leur point de vue à l'égard des avis et jugements formulés dans la version définitive. Leur réaction finale, portant sur le fond et exprimée sous forme de lettre, est publiée sur le site Internet de la Commission. À la fin de chaque opération d'évaluation, la Commission publie un rapport synthèse qui présente ses principaux constats à l'échelle du réseau.

En ce qui concerne l'évaluation des documents officiels que les collèges sont tenus d'adopter et de soumettre à la Commission pour évaluation comme exigé par la Loi – politiques d'évaluation des programmes (PIEP) et d'évaluation des apprentissages (PIEA), plans stratégiques, plans de réussite –, l'analyse est réalisée à l'interne et dans chaque cas, elle mène à l'élaboration d'un rapport d'évaluation de la Commission.

Tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges ainsi qu'à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur puis rendus publics sur le site Internet de la Commission.



# Bilan du plan précédent

---

La Commission dresse un bilan positif des résultats de son *Plan stratégique 2012 à 2017* (prolongé jusqu'au 31 mars 2018). En effet, elle a atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés. Elle a rendu compte de manière détaillée de la progression de la situation dans ses rapports annuels, en faisant état des actualisations qu'elle a apportées à certains des indicateurs et cibles prévus initialement. Elle a ainsi ajusté son action en regard des changements survenus dans les conditions d'exercice du réseau collégial.

Parmi les réalisations marquantes de la Commission, il importe de mentionner la mise en œuvre d'une nouvelle forme d'évaluation avec l'implantation de l'opération d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC). Le premier cycle de cette opération lancée en 2013 devait s'échelonner sur cinq ans. Sur la base des constats effectués, notamment lors du bilan de la phase de validation, la Commission l'a étendu à six ans. Les premières visites inscrites au calendrier ont ainsi eu lieu à l'automne 2014, tandis que les dernières se tiendront à l'hiver 2020. Conformément à l'échéancier révisé, plus de la moitié des collègues inscrits au calendrier du premier cycle auront été visités par la Commission au terme de la session d'hiver 2018. Étant donné les contraintes rencontrées en cours de route au regard du manque de ressources dans les établissements, il s'agit d'un véritable succès. Celui-ci a été rendu possible grâce au climat d'ouverture et de collaboration qui a imprégné les échanges entre la Commission et le réseau. Ce dialogue a permis de consolider l'adhésion à l'opération dont la pertinence est admise.

L'obtention d'une reconnaissance officielle de la conformité des pratiques de la Commission aux grands standards internationaux constitue une autre de ses réalisations majeures. De fait, au terme d'une démarche d'évaluation par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE), la Commission s'est vue décerner, à l'automne 2016, une certification valable pour cinq ans, soit jusqu'à l'automne 2021. Cette certification atteste la qualité de ses pratiques d'évaluation. La Commission a ainsi atteint un important objectif de son plan stratégique un an avant la date prévue.

Enfin, dans le contexte des changements importants au sein de son équipe avec les départs successifs de deux commissaires et de la présidente durant la dernière année de son *Plan stratégique 2012-2017*, la Commission a choisi de le prolonger et d'actualiser en conséquence quelques-unes de ses cibles.



# Enjeux et orientations stratégiques

---

## **Enjeu 1** La préservation d'une culture d'évaluation au sein du réseau collégial

L'environnement externe de la Commission est empreint de mouvance, ce qui a un impact sur les choix stratégiques qui guideront ses actions au cours des deux prochaines années.

Le nombre élevé d'établissements, la quantité importante des programmes offerts, la diversité du réseau et son évolution représentent aussi des éléments déterminants du contexte d'élaboration de la planification stratégique de la Commission. En effet, le réseau est présentement composé de 115 établissements regroupés en 4 grands groupes : 48 collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) publics, 21 collèges privés subventionnés, 42 collèges privés non subventionnés et 4 établissements relevant d'un ministère ou d'une université (publics). Alors que les plus grands collèges accueillent jusqu'à 10 000 étudiants, d'autres n'en comptent que quelques dizaines.

À cela, s'ajoute le fait que les particularités et les besoins de chacun des établissements varient tout comme le développement de leur expertise en évaluation. Pour les cégeps, qui viennent de célébrer leur 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence, l'exercice de cette expertise est tributaire des contraintes budgétaires de l'administration publique qui influencent les choix en matière d'allocation des ressources. Il en est de même pour les collèges privés subventionnés qui peuvent être touchés par la disponibilité des ressources. Quant aux collèges privés non subventionnés, plusieurs ont été créés récemment et en sont à implanter leurs mécanismes d'évaluation.

Par ailleurs, l'ensemble des établissements évolue dans un environnement changeant. Ils offrent une quantité importante de programmes de formation préuniversitaire et technique, à la formation ordinaire comme à la formation continue, et doivent s'ajuster aux besoins divers des étudiants et de la société. La population étudiante se diversifie : elle est composée de jeunes et d'adultes dont certains ont des besoins particuliers. En outre, un nombre croissant d'étudiants étrangers d'origines différentes fréquentent les collèges partout à travers le Québec. Les conditions du marché du travail diffèrent d'une région à l'autre et se transforment rapidement. Cela entraîne de nécessaires ajustements à l'offre de formation. La formation continue de même que la formation à distance occupent ainsi davantage d'espace. Le regard externe que porte la Commission doit à la fois tenir compte de l'encadrement réglementaire rigoureux de l'enseignement collégial, des particularités et des besoins des différents établissements collégiaux ainsi que du chemin parcouru par chacun, tout en conservant un traitement équivalent pour l'ensemble des collèges.

Afin d'assurer une certaine stabilité et comme souhaité, la Commission poursuivra son opération d'évaluation SAQC en continuant d'offrir un accompagnement et un suivi continus aux collèges. Cet accompagnement permettra à la fois de préserver la culture d'évaluation au sein du réseau, d'amener les collèges à parfaire leurs pratiques et de soutenir les nouveaux établissements dans le développement de leur expertise. De concert avec les établissements avec qui elle souhaite maintenir un dialogue constant qu'elle juge propice au maintien de leur adhésion, la Commission définira par ailleurs les paramètres du deuxième cycle de l'opération. Elle cherchera à simplifier ses processus d'évaluation tout en conservant la rigueur de ses pratiques, en conformité avec les grands standards internationaux en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur, et ce, au bénéfice des étudiants.

## **Orientation 1**

Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

La Commission complétera le premier cycle d'évaluation de l'opération SAQC. Amorcé à l'hiver 2013, ce premier cycle d'audit se poursuivra jusqu'à l'hiver 2020, comme prévu au calendrier.

Par ailleurs, la Commission poursuivra l'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges. Cette opération vise à leur permettre de développer l'expertise d'autoévaluation nécessaire avant de passer à l'évaluation SAQC, opération à laquelle ils seront amenés à participer dans un horizon d'environ cinq ans suivant leur fondation. Elle amène les collèges à évaluer un programme ainsi que l'application de leurs PIEP et de leurs PIEA.

Afin de soutenir l'ensemble des établissements dans leur démarche, à la fois pour l'opération SAQC et pour l'approche préalable, la Commission offrira des mesures d'accompagnement telles que des séances de formation, d'information et de suivi, individuellement ou en groupe. Les mesures, adaptées aux nouveaux collèges seront revues et mises en œuvre.

Par ailleurs, au regard des obligations associées à sa loi constitutive, elle continuera d'évaluer les politiques et des plans des collèges et elle s'engage à le faire dans un délai établi à six mois, c'est-à-dire à leur fournir une rétroaction lors de la session suivant la réception de leurs documents. Elle vise ainsi à offrir une rétroaction rapide aux collèges.

Dans le but de mieux guider les collèges dans la démarche d'amélioration continue de leurs pratiques évaluatives, la Commission élaborera de nouveaux modèles de rapports de façon à clarifier davantage ses attentes envers les collèges et à rendre plus explicites les suivis attendus quant aux éléments qu'ils ont à améliorer.



## Axe 1.1 Continuité des opérations

### Objectif 1.1 : Compléter le premier cycle de l'opération SAQC

Indicateur	Cible
1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 <sup>er</sup> cycle ayant été évalués	100 % des établissements

### Objectif 1.2 : Poursuivre l'approche préalable

Indicateur	Cible
1.2.1 Nombre de visites réalisées	10 visites

## Axe 1.2 Soutien aux collègues

### Objectif 1.3 : Fournir un accompagnement adapté aux établissements

Indicateur	Cible
1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement*	Au moins une activité par session
1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement	80 %

\* Les activités d'accompagnement comprennent des séances d'information, de formation et de suivi.

### Objectif 1.4 : Offrir une meilleure rétroaction aux collègues

Indicateur	Cible
1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivis évalués dans le délai**	80 %
1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapport	Session d'hiver 2020

\*\* Le délai de traitement établi est de six mois.

## Orientation 2

### Simplifier les processus d'évaluation

Au cours des dernières années, le réseau collégial a été affecté par le resserrement des finances publiques, ce qui a fait émerger des difficultés au regard de la disponibilité des ressources, notamment celles destinées à la réalisation des activités d'évaluation. Malgré les réinvestissements effectués plus récemment, les ressources demeurent rares. Aussi, dans cette optique, les intervenants du réseau ont exprimé clairement l'attente que les processus d'évaluation soient allégés. La Commission doit considérer cette attente tout en préservant la rigueur de ses processus.

Pour ce faire, elle entend définir et mettre en œuvre de nouvelles modalités concernant les suivis attendus de la part des collèges par rapport aux opérations d'évaluation antérieures à sa nouvelle opération SAQC. L'instauration de ces modalités vise une meilleure compréhension par les établissements des attentes de la Commission au regard du suivi à apporter aux recommandations qu'elle leur a formulées. Elle vise également à alléger les travaux qu'ils ont à réaliser pour apporter des suites rigoureuses et satisfaisantes.

La Commission entend aussi actualiser ses cadres d'orientation pour l'évaluation des politiques institutionnelles des établissements (PIEA et PIEP) ainsi que des plans stratégiques et de réussite, en cohérence avec le nouveau paradigme de l'assurance qualité.

Enfin, c'est aussi dans une optique d'allègement que la Commission mènera ses travaux d'élaboration du cadre d'orientation du deuxième cycle SAQC.

#### Axe 2.1 Allègement des pratiques

##### Objectif 2.1 : Faciliter le règlement des suivis attendus

Indicateur	Cible
2.1.1 Date de mise en œuvre de nouvelles modalités	Automne 2018

##### Objectif 2.2 : Actualiser les cadres d'orientation

Indicateur	Cible
2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans	Automne 2018
2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 <sup>e</sup> cycle SAQC	Automne 2018



## Enjeu 2 La reconnaissance de l'expertise de la Commission

En créant la Commission en 1993, le Québec s'était positionné comme l'un des précurseurs à l'échelle internationale. Depuis ce jour, le nombre d'organismes semblables œuvrant en enseignement supérieur a explosé à travers le monde, de nombreux états s'étant dotés d'une agence d'assurance qualité. Aussi, il existe une grande convergence des politiques et des pratiques internationales, notamment à travers la publication de lignes directrices de l'INQAAHE. Le respect de ces lignes directrices est un gage d'efficacité et une source de crédibilité sur la scène mondiale pour les systèmes d'enseignement supérieur.

La certification qu'a obtenue la Commission de cet organisme international à l'automne 2016 a rejailli sur l'ensemble du réseau collégial en accroissant la notoriété de son modèle d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au Québec et à l'étranger. Il est dans l'intérêt de tous que la Commission maintienne la qualité de ses pratiques évaluatives et que celles-ci continuent de répondre aux normes établies sur la scène internationale.

Aussi, afin de connaître un plus grand rayonnement, les résultats des travaux de la Commission gagneraient à être mieux connus. Elle s'emploiera donc à en faire la promotion.

### Orientation 3

Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation

En prenant appui sur les résultats de sa démarche d'autoévaluation et sur le regard critique externe porté par des experts internationaux, la Commission a élaboré un plan d'action en vue d'améliorer ses pratiques.

Un rapport de suivi devra être transmis à l'INQAAHE à l'automne 2018 afin de présenter les travaux menés par la Commission pour poursuivre l'amélioration de ses pratiques, en tenant compte du rapport d'évaluation de l'agence. Lors de l'obtention de sa reconnaissance internationale, l'agence a jugé que la Commission se conformait entièrement à 8 des 12 lignes directrices, substantiellement à 2 autres et partiellement aux 2 dernières.

À la suite de la transmission de son rapport de suivi à l'INQAAHE, la Commission entend obtenir un avis favorable de l'organisme au regard des travaux menés dans le cadre de ce processus de reconnaissance.

#### Axe 3.1 Reconnaissance internationale

##### Objectif 3.1 : Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAAHE

Indicateur	Cible
3.1.1 Pourcentage des actions réalisées	80 %

### Objectif 3.2 : Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAAHE

Indicateur	Cible
3.2.1 Avis de l'agence en regard du rapport de suivi	Avis favorable

## Orientation 4

Promouvoir les travaux de la Commission

La Commission effectuera la promotion de ses travaux d'évaluation par différents moyens. Elle entend saisir les opportunités afin de mieux faire connaître les pratiques évaluatives des collèges et les constats qui émanent de ses évaluations.

Axe 4.1 Promotion des travaux

### Objectif 4.1 : Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation

Indicateur	Cible
4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux	Au terme de chaque session
4.1.2 Date de publication des faits saillants	Hiver 2019 (4 <sup>e</sup> bilan) Hiver 2020 (rapport synthèse)

## Orientation 5

Soutenir l'expertise en matière d'évaluation

Le contexte de changement au sein de la Commission représente un élément déterminant dans l'établissement des nouveaux choix stratégiques de l'organisation. En effet, situation inédite, les postes de présidente et de membres de la Commission ont tous été sujets à un remplacement au cours de la dernière année. La Commission a donc à sa tête une équipe entièrement renouvelée dont le mandat est établi à deux ans. En outre, plusieurs membres du personnel sont aussi entrés en fonction récemment. Cette perspective impose un souci particulier concernant le transfert des savoirs.

En ce sens, la Commission favorisera le développement des compétences du personnel par le partage des connaissances et des savoir-faire. Elle tiendra des activités de formation, d'apprentissage par les pairs et de codéveloppement.

Par ailleurs, les experts externes sont partie prenante du processus d'évaluation que s'est donné la Commission. Leur participation contribue à garantir la rigueur et l'impartialité des évaluations de la Commission et est un gage de crédibilité pour ses travaux. Lors de chacune des nombreuses visites qu'elle effectue chaque session dans les collèges, la Commission met en place un comité composé d'un commissaire, d'un agent de recherche et de trois experts. Elle doit donc pouvoir compter sur un bassin important de collaborateurs. Pour ce faire, elle entend recruter régulièrement de nouveaux experts dont elle assurera la formation.

## Axe 5.1 Expertise en matière d'évaluation

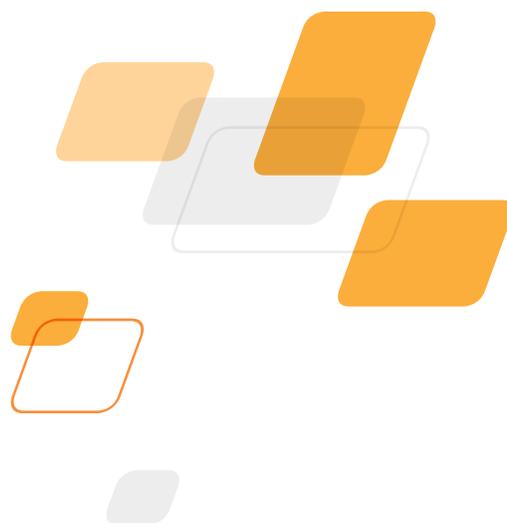
### Objectif 5.1 : Favoriser le développement des compétences du personnel

Indicateur	Cible
5.1.1 Nombre d'activités de formation par année	Au moins deux activités

### Objectif 5.2 : Assurer la formation continue des experts

Indicateur	Cible
5.2.1 Nombre de séances de formation par année	Au moins une séance





Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

# PLAN STRATÉGIQUE

2018-2020

## Tableau Synoptique

# Tableau Synoptique

## Mission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

## Enjeu 1

La préservation d'une culture d'évaluation au sein du réseau collégial

Orientation	Axe	Objectif	Indicateur	Cible
1. Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges	1.1 Continuité des opérations	1.1 Compléter le 1 <sup>er</sup> cycle de l'opération SAQC	1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 <sup>er</sup> cycle ayant été évalués	100 %
		1.2 Poursuivre l'approche préalable	1.2.1 Nombre de visites réalisées	10 visites
	1.2 Soutien aux collèges	1.3 Fournir un accompagnement adapté aux établissements	1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement	Au moins une activité par session
			1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement	80 %
		1.4 Offrir une meilleure rétroaction aux collèges	1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivi évalués dans le délai	80 %
			1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapport	Session d'hiver 2020
2. Simplifier les processus d'évaluation	2.1 Allègement des pratiques	2.1 Faciliter le règlement des suivis attendus	2.1.1 Date de mise en œuvre des nouvelles modalités	Automne 2018
		2.2 Actualiser les cadres d'orientation	2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans	Automne 2018
			2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 <sup>e</sup> cycle SAQC	Automne 2018

# Tableau Synoptique [suite]

## Vision

Une organisation reconnue pour sa pertinence et sa contribution au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

## Enjeu 2

La reconnaissance de l'expertise de la Commission

Orientation	Axe	Objectif	Indicateur	Cible
3. Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation	3.1 Reconnaissance internationale	3.1 Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAAH	3.1.1 Pourcentage des actions réalisées	80 %
		3.2 Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAAHE	3.2.1 Avis de l'agence en regard du rapport de suivi	Avis favorable
4. Promouvoir les travaux de la Commission	4.1 Promotion des travaux	4.1 Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation	4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux	Au terme de chaque session
			4.1.2 Date de publication des faits saillants	– Hiver 2019 (4 <sup>e</sup> bilan) – Hiver 2020 (Rapport synthèse)
5. Soutenir l'expertise en matière d'évaluation	5.1 Expertise en matière d'évaluation	5.1 Favoriser le développement des compétences du personnel	5.1.1 Nombre d'activités de formation par année	Au moins deux activités
		5.2 Assurer la formation continue des experts	5.2.1 Nombre de séances de formation par année	Au moins une séance

\*\*\* La cible temporelle est automatiquement établie à la dernière session du plan, soit à l'hiver 2020, lorsqu'aucune date n'est précisée.









**Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial**

**Québec** 

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER